



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 08 février 2019

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Projet urbain Cœurs de Ville - Cœurs de Métropole / Grenoble – Mise à jour du programme et actualisation du coût de l'opération pour l'année 2019

Délibération n°

Rapporteur : Ludovic BUSTOS

PROJET

Le rapporteur, Ludovic BUSTOS
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Projet urbain Cœurs de Ville - Cœurs de Métropole / Grenoble – Mise à jour du programme et actualisation du coût de l'opération

Exposé des motifs

Par une délibération du 10 novembre 2017, le Conseil métropolitain a fixé le coût d'objectif du projet urbain Cœurs de Ville-Cœurs de Métropole/Grenoble à 11,6 M€ TTC.

Ce coût était estimé alors avec la répartition suivante :

- 1/ Aménagement des boulevards Rey, Agutte Sembat et Lyautey : 5 723 000 €, dont désamiantage : 1 000 000 €
- 2/ Aménagements liés à la mise en œuvre du nouveau plan de circulation, et jalonnement : 2 242 000 €
- 3/ Mise en œuvre fonctionnelle des nouvelles rues piétonnes (bornes, installations éphémères) : 1 005 000 €
- 4/ Aménagement des rues piétonnes, tels qu'ils seront définis dans le cadre du dialogue public poursuivi en 2017 : 2 630 000 €

Depuis cette délibération et durant toute l'année 2018, le dialogue public s'est poursuivi de façon approfondie secteur par secteur. Les échanges ont permis d'approfondir les orientations d'aménagement et d'adapter le périmètre d'intervention pour chaque secteur.

Il est donc proposé au Conseil métropolitain de mettre à jour le programme en conséquence ainsi que le coût d'objectif de l'opération.

MISE A JOUR DU PROGRAMME

1/ AMENAGEMENT DES BOULEVARDS REY, AGUTTE SEMBAT ET LYAUTEY (RASL)

Le projet d'aménagement des boulevards RASL est en cours de réalisation depuis septembre 2018, conformément à la délibération du 10 novembre 2017 approuvant l'avant-projet.

Dans le cadre de la consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux, deux tranches conditionnelles complémentaires (options) avaient été prévues :

- 1- une relative à l'extension de l'aménagement sur le côté sud de la place Victor Hugo (entre les rues Paul Bert et Lamartine)
- 2- une relative à l'extension de l'aménagement sur le côté sud du square du Docteur Martin,

Par ailleurs, des programmes d'investissement autres que Cœurs de Ville-Cœurs de Métropole/Grenoble ont initié de nouveaux projets d'aménagement de l'espace public, à proximité de l'opération RASL : aménagement du cœur de la place Victor Hugo (financé par la Ville de Grenoble), des cours Berriat et Lafontaine, du carrefour Gambetta-Berriat-Lafontaine et de la rue Béranger.

Cette évolution du contexte urbain ainsi que le résultat favorable de l'appel d'offres travaux lancé début 2018 permet de proposer de retenir la tranche conditionnelle relative à l'aménagement du côté sud de la place Victor Hugo, afin d'assurer la continuité et la

cohérence des aménagements entre le projet RASL et les nouveaux projets d'espace public sur ce quartier.

Le coût de cette tranche conditionnelle prévue au marché de travaux est évalué à 247 000 € TTC et permet de rester dans l'enveloppe générale allouée à l'opération RASL conformément à la délibération du 10 novembre 2017.

La tranche conditionnelle concernant le côté sud de la place Dr Martin n'est pas retenue, afin de ne pas obérer un éventuel aménagement ultérieur du secteur autour du square Dr Martin et de la place Vaucanson.

Le coût d'aménagement des boulevards RASL, tranche conditionnelle Victor Hugo retenue et désamiantage compris, reste inchangé à 5 723 000 € TTC, toutes dépenses confondues, y compris la quote part des frais annexes (frais d'ingénierie, études opérationnelles complémentaires, missions propres au déroulement du chantier, missions d'OPC urbain, organisation et déroulement de la concertation, et actions de communication). Les estimations délibérées le 10 novembre 2017 restent donc d'actualité.

A noter, le coût des frais annexes généraux de l'opération est globalement inchangé.

2/ AMENAGEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION ET JALONNEMENT

Le nouveau plan de circulation a été mis en place au printemps 2017 et a fait l'objet d'ajustements successifs, notamment dans les réglages des carrefours à feux pour en optimiser le fonctionnement.

L'observatoire de suivi du projet CV-CM/G a montré par ses comptages et observations qualitatives régulières qu'une évolution des pratiques de déplacements était à l'œuvre : diminution des flux de véhicules entrant ou sortant du centre de Grenoble, augmentation de la fréquentation des bus circulant sur RASL, forte augmentation du nombre de piétons dans le centre et de déplacements en vélo, utilisation des parkings relais en hausse...

Cette évolution permet de conférer au plan de circulation un caractère définitif, ce qui nécessite de prévoir des aménagements complémentaires pérennes en matière de marquage au sol et de jalonnement viaire, en remplacement des signalétiques de chantier.

Le coût de ces travaux définitifs complémentaires est estimé à 158 000 € TDC, ce qui porte cette partie du budget CV-CM/G à 2 400 000 € TDC, quote-part des frais annexes incluse, au lieu de 2 242 000 € TDC, estimation présentée le 10 novembre 2017.

3/ MISE EN ŒUVRE FONCTIONNELLE DES NOUVELLES RUES PIETONNES ET INSTALLATION DES USAGES.

La piétonisation fonctionnelle a consisté à installer des dispositifs de contrôle d'accès à ces rues, à supprimer le mobilier urbain à caractère routier et à installer des mobiliers et aménagements éphémères. Elle a été réalisée en 2017 et 2018.

Le coût de cette mise en œuvre fonctionnelle des nouvelles rues piétonnes et d'installation des usages a été moins onéreuse que prévu : cette partie du budget CV-CM/G est arrêtée à 917 000 € TDC, quote-part des frais annexes incluse, soit une diminution de 88 000 € TDC par rapport à l'estimation de 1 005 000 € TDC présentée le 10 novembre 2017.

4/ AMENAGEMENT DES NOUVEAUX SECTEURS PIETONS ET ZONE DE RENCONTRE

Cet aménagement porte sur les quatre secteurs : Brocherie-Chenoise, République-Grenette-Montorge, Millet et Lakanal-Lazare Carnot.

Il était estimé le 10 novembre 2017 à 2 630 000 € TDC.

Le dialogue public conduit en 2017 a permis de définir les grandes lignes des programmes et priorités d'aménagement, approuvés par délibérations du Conseil métropolitain les 10 novembre 2017 et 9 février 2018.

La poursuite du dialogue public avec les habitants et les commerçants ces derniers mois a permis l'expression d'attentes collectives fortes d'amélioration d'ensemble des secteurs concernés.

Ainsi se sont exprimés, d'une part, le besoin d'étendre le périmètre d'intervention afin de conforter une cohérence d'aménagement d'ensemble des secteurs opérationnels, et d'autre part, de qualifier spécifiquement ces interventions dans un souci d'embellissement et de qualification des espaces conforme au caractère patrimonial des secteurs concernés.

Dans ce cadre, a été clairement souhaitée l'extension du périmètre d'intervention sur le secteur Millet afin d'aménager de manière cohérente et optimiser les espaces publics des rues concernées.

Par ailleurs, la nécessaire rénovation des réseaux et branchements d'assainissement dans le quartier va entraîner des travaux lourds avec un impact important sur les revêtements de sol de la totalité des rues.

Dans ce contexte, au-delà de l'aménagement initialement prévu en entrée de zone piétonne et aux croisements des rues, il est proposé d'étendre l'aménagement sur l'ensemble des rues Guétal, Millet et Sault en direction de la place Vaucanson.

De même, les échanges successifs sur le secteur République-Grenette-Montorge ont permis de confirmer une attente importante de requalification de la rue Montorge requérant pour cela une augmentation du budget, nécessaire à l'aménagement complet des rues République et Montorge.

Pour mémoire, la réalisation de la place Grenette a été achevée en juin 2018 et son coût de réalisation des travaux a été conforme aux estimations établies en 2017.

Le projet du secteur Lakanal-Lazare Carnot reste conforme aux prévisions et fait uniquement l'objet de petits amendements en termes d'embellissement suite au dialogue public.

Par ailleurs, diverses demandes ou propositions d'embellissement envisagent de conforter le caractère patrimonial de ces rues par un vocabulaire adapté, tel qu'un traitement spécifique du seuil le long des façades sur le secteur Brocherie et Millet ou un revêtement en pavés pierres effet « tapis urbain » sur la rue de la République.

Des riverains ont également souhaité une surélévation des jardinières à l'angle des rues de Lionne et Chenoise afin de pratiquer du jardinage urbain.

En outre, l'approfondissement des études sur les secteurs piétons concernés par l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ont révélé la nécessité de mener des fouilles archéologiques préalablement aux travaux de terrassement pour plantation d'arbres. Le surcoût estimé pour ces travaux est estimé à 209 000 € TTC pour les secteurs République-Montorge et Brocherie-Chenoise.

Enfin, il apparaît nécessaire de tenir compte d'une augmentation des coûts des travaux constatée sur les dernières consultations des entreprises depuis le début du 2^e semestre 2018.

Aussi, les estimations des travaux ont été revues par la maîtrise d'œuvre en cohérence avec le contexte tendu des entreprises de travaux publics qui voient un pic d'activité très important pour 2019 et ajustent leurs prix en conséquence de ce regain d'activité, des tensions sur la main d'œuvre et la disponibilité du matériel et des matériaux. Ceci traduit un arrêt de la tendance baissière du cycle travaux publics en place depuis le début de mandat et un retour à un cycle haussier dans un contexte de forte commande de travaux publics sur le territoire Sud Isère.

En synthèse, la réévaluation du coût de l'aménagement des secteurs piétons porte principalement sur :

- Une extension du périmètre d'intervention du secteur Millet estimé à 330 000 € TTC ;
- La confirmation de l'aménagement d'ensemble qualitatif du secteur République Grenette Montorge estimé à 182 000 € TTC ;
- Des travaux complémentaires d'embellissement envisagés sur les différents secteurs estimés à 49 000 € ;
- Des coûts complémentaires de travaux préalables archéologiques sur les secteurs Brocherie/Chenoise et République-Montorge estimés à 209 000 € TTC ;
- La prise en compte d'une augmentation constatée du coût des travaux ces derniers mois incluses dans les estimations précédentes à hauteur de 10%.

Le coût pour l'aménagement des quatre secteurs, y compris les frais annexes, est ainsi réévalué à 3 460 000 € TDC, quote-part des frais annexes incluse, soit une augmentation de 830 000 € par rapport aux estimations présentées le 10 novembre 2017.

ACTUALISATION DU COUT DE L'OPERATION : SYNTHESE ET TOTAL

	Estimation Novembre 2017	Estimation actualisée Février 2019
Aménagement des boulevards RASL	5 723 000 € TDC TTC	5 723 000 €TDC TTC
<i>Dont Désamiantage</i>	1 000 000 € TDC TTC	
Plan de circulation et jalonnement	2 242 000 € TDC TTC	2 400 000 €TDC TTC
Piétonisation fonctionnelle	1 005 000 € TDC TTC	917 000 €TDC TTC
Aménagement des rues piétonnes	2 630 000 € TDC TTC	3 460 000 TDC TTC
TOTAL projet urbain CV-CM/G	11 600 000 €TDC TTC	12 500 000 €TDC TTC

Le coût d'objectif actualisé pour l'ensemble du projet urbain Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole / Grenoble est estimé, toutes dépenses confondues, à 12 500 000 € TTC soit une augmentation de 900 000 € TTC par rapport aux estimations présentées le 10 novembre 2017.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Les aménagements sont programmés selon l'échéancier actualisé suivant :

- Poursuite de l'aménagement des boulevards RASL jusqu'à fin 2019.
- Aménagements des secteurs piétons et de rencontre :
 - Brocherie-Chenoise : à partir de février 2019 jusqu'en juillet 2019 ;
 - République-Grenette-Montorge : à partir de mai 2019 jusqu'à fin novembre 2019 ;
 - Millet-de Bonne-Guétal-Sault : à partir de juillet 2019 jusqu'à fin novembre 2019
 - Lakanal-Lazare Carnot : à partir de juillet 2019 jusqu'à fin novembre 2019

REPARTITION PREVISIONNELLE DES DEPENSES PAR COFINANCEURS

A ce stade, le coût d'objectif de l'opération réévalué à 12 500 000 € TTC se répartirait de la façon suivante entre les 3 cofinanceurs, considérant leur participation au titre de leur maîtrise d'ouvrage et de leur fonds de concours :

FINANCEURS	Estimation Novembre 2017		Estimation actualisée Février 2019	
	METROPOLE	4 489 000 € HT	46%	4 713 000 € HT
SMTC	1 626 000 € HT	17%	1 644 000 € HT	16%
VILLE DE GRENOBLE	3 552 000 € HT	37%	4 060 000 € HT	39%
TOTAL	9 667 000 € HT	100%	10 417 000 € HT	100%

Par ailleurs, Grenoble-Alpes Métropole a soumis ce dossier auprès de l'Etat afin de solliciter une demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour les dépenses relevant de ses compétences.

Elle a ainsi reçu mi 2018 une réponse favorable à sa demande au titre du FSIL et une attribution d'une subvention à hauteur d'un million d'euros permettant ainsi à ce que le coût net pour Grenoble-Alpes Métropole soit par conséquent réduit par rapport aux estimations présentées le 10 novembre 2017.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération du Conseil métropolitain n° 56 du 3 février 2017 portant sur le projet urbain Cœurs de Ville-Cœurs de Métropole/Grenoble par laquelle la Métropole a arrêté le bilan de la concertation préalable, le programme du projet urbain et en a décidé le lancement opérationnel ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain n° 57 du 3 février 2017 portant sur le projet urbain Cœurs de Ville-Cœurs de Métropole/Grenoble par laquelle la Métropole a fixé le coût d'objectif du projet urbain ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 10 novembre 2017 portant sur le projet urbain Cœurs de Ville-Cœurs de Métropole/Grenoble par laquelle le Conseil métropolitain a approuvé l'avant-projet de réaménagement des boulevards Rey, Agutte Sembat, Lyautey et en a fixé le coût prévisionnel définitif ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 10 novembre 2017 portant sur le projet urbain Cœurs de Ville-Cœurs de Métropole/Grenoble par laquelle le Conseil métropolitain a approuvé le programme d'aménagement des secteurs Brocherie-Chenoise et République-Grenette-Montorge ;

Après examen de la Commission Mobilités du 18 janvier 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Fixe le coût d'objectif de l'opération Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole / Grenoble, toutes dépenses confondues à 12 500 000 € TDC TTC ;
- Approuve l'échéancier prévisionnel actualisé ;
- Mandate le Président pour valider avec le SMTC et la Ville de Grenoble le principe de répartition financière des dépenses selon le cadrage suivant : Métropole à hauteur de 4 713 000 € HT, SMTC à hauteur de 1 644 000 € HT et Ville de Grenoble à hauteur de 4 060 000 € HT (compétence Ville de Grenoble et fonds de concours) ;
- Dit que la répartition précise sera actée dans le cadre de conventions de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours élaborés sur la base des études d'avant-projet.